



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**RELANCE : RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE MAIRIE
DE MAROMME ET EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE LE
SEQUOIA PHASE B.**

Date et heure limites de réception des offres :
mercredi 02 octobre 2024 à 12:00

Mairie Maromme
Place Jean Jaurès
76150 Maromme

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE MAIRIE ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE LE SEQUOIA
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	8
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Défini par lot
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres.....	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes	6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles	7
2.5 - Développement durable	7
3 - Les intervenants	7
3.1 - Désignation de l'acheteur.....	7
3.2 - Représentant de l'acheteur	7
3.3 - Assistance à maîtrise d'ouvrage	8
3.4 - Maîtrise d'œuvre	8
3.5 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	8
3.6 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	8
3.8 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	9
4 - Conditions relatives au contrat	9
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	9
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	9
5 - Contenu du dossier de consultation	9
6 - Présentation des candidatures et des offres	10
6.1 - Documents à produire.....	10
6.2 - Présentation des variantes	12
6.3 - Visites sur site	12
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau.....	12
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	13
7.2 - Transmission sous support papier	13
8 - Examen des candidatures et des offres	14
8.1 - Sélection des candidatures.....	14
8.2 - Attribution des marchés.....	14
8.3 - Suite à donner à la consultation	15
9 - Renseignements complémentaires.....	16
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	16
9.2 - Procédures de recours	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE MAIRIE ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE LE SEQUOIA

Relance d'appel d'offres suite à déclaration sans suite pour la restructuration des locaux de l'ancienne mairie, et création extension de locaux pour la médiathèque Le Sequoia

Lieu(x) d'exécution :

Maromme

76150 MAROMME

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 8 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Logistique - Curage - Démolition - VRD - Gros Œuvre - Etanchéité - CM Lot n°01 A : Logistique. Lot n°01B : Curage démolition. Lot n°01c : VRD Gros Oeuvre. Lot n°01D : Etanchéité. Lot n°01E : Charpente Métallique.
02	Charpente bois - Couverture ardoise. Lot 02 : Charpente bois - Couverture ardoise.
03	Mur rideau - Menuiserie extérieure - Bardage - Serrurerie. Lot n°03A Mur rideau - Menuiserie extérieure. Lot n°03B Bardage - Serrurerie
04	Cloison plâtrerie- Plafond démontable - Menuiserie intérieure - Agencement - Parquet. LOT 04A / lot Cloison Plâtrerie. LOT 04B / lot Plafond démontable. LOT 04C / lot Menuiserie intérieure - Plafond bois - Agencement - parquet.
05	Carrelage - Sol moquette - Peinture papier peint. LOT 05A / lot Carrelage. LOT 05B / lot Sol moquette. LOT 05C / lot Peinture papier peint.
06	Ascenseur Lot 06 : Ascenseur
07	CVRDD - Chauffage - Ventilation - Rafraîchissement - Désenfumage - Plomberie LOT 07 / lot CRVD - Chauffage - Ventilation - Rafraîchissement - Désenfumage LOT 07 / lot CRVD - Plomberie sanitaires
08	Electricité Courant fort & courant faible - SSI. GTB lot 08A : Electricité Courant fort & courant faible - SSI. Lot 08B : GTB.

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 3 lots.

Si un candidat est classé premier pour un nombre de lots supérieur à ce nombre maximal, les modalités d'attribution des lots sont les suivantes : Suivant critères, attribution des 3 lots les plus importants économiquement.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262800-9	Travaux d'extension de bâtiments
45216110-8	Travaux de construction de bâtiments destinés aux institutions d'ordre public

Lot(s)	Code principal	Description
01	45111000-8	Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier
01	45262311-4	Travaux de gros œuvre en béton
01	45111100-9	Travaux de démolition
02	45261212-3	Travaux de couverture en ardoises
02	45422000-1	Travaux de charpenterie
03	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
03	44316500-3	Serrurerie
04	45421141-4	Travaux de cloisonnement
04	45410000-4	Travaux de plâtrerie
05	45432000-4	Travaux de pose de revêtement de sols et de murs et pose de papiers peints
05	45431100-8	Carrelage de sols
06	42416100-6	Ascenseurs
07	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
07	45331100-7	Travaux d'installation de chauffage central
08	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
08	45312100-8	Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Interlocuteur unique pour les macros lots

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
01	La variante proposée devra respecter les exigences techniques fixées dans le cahier des charges. Elles auront pour but d'améliorer l'offre financière et ou de délais de réalisation des travaux. La variant ne pourra avoir d'incidences sur un autre lot que celui concerné par le soumissionnaire..
02	La variante proposée devra respecter les exigences techniques fixées dans le cahier des charges. Elles auront pour but d'améliorer l'offre financière et ou de délais de réalisation des travaux. La variant ne pourra avoir d'incidences sur un autre lot que celui concerné par le soumissionnaire..
03	La variante proposée devra respecter les exigences techniques fixées dans le cahier des charges. Elles auront pour but d'améliorer l'offre financière et ou de délais de réalisation des travaux. La variant ne pourra avoir d'incidences sur un autre lot que celui concerné par le soumissionnaire..
04	La variante proposée devra respecter les exigences techniques fixées dans le cahier des charges. Elles auront pour but d'améliorer l'offre financière et ou de délais de réalisation des travaux. La variant ne pourra avoir d'incidences sur un autre lot que celui concerné par le soumissionnaire..
05	La variante proposée devra respecter les exigences techniques fixées dans le cahier des charges. Elles auront pour but d'améliorer l'offre financière et ou de délais de réalisation des travaux. La variant ne pourra avoir d'incidences sur un autre lot que celui concerné par le soumissionnaire..
06	La variante proposée devra respecter les exigences techniques fixées dans le cahier des charges. Elles auront pour but d'améliorer l'offre financière et ou de délais de réalisation des travaux. La variant ne pourra avoir d'incidences sur un autre lot que celui concerné par le soumissionnaire..
07	La variante proposée devra respecter les exigences techniques fixées dans le cahier des charges. Elles auront pour but d'améliorer l'offre financière et ou de délais de réalisation des travaux. La variant ne pourra avoir d'incidences sur un autre lot que celui concerné par le soumissionnaire..

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
08	La variante proposée devra respecter les exigences techniques fixées dans le cahier des charges. Elles auront pour but d'améliorer l'offre financière et ou de délais de réalisation des travaux. La variant ne pourra avoir d'incidences sur un autre lot que celui concerné par le soumissionnaire..

L'incidence économique de la variante sera reportée à l'acte d'engagement accompagnée d'une notice technique de présentation par variante



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
03	PSE 1	Changement des volumes de verre de mur rideau existant	Afin d'améliorer le confort thermique de la marmothèque de la médiathèque et afin de limiter l'usage du rafraichissement, il est souhaité de changer les vitrages des murs rideaux existants de la médiathèque afin de mettre en œuvre des volumes de verre ayant un facteur solaire inférieur à 0.2.

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme :

Mairie Maromme
Place Jean Jaurès
76150 Maromme

3.2 - Représentant de l'acheteur

Représentant de l'organisme acheteur : Monsieur le Maire de Maromme

3.3 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

ARCAADE

18 Route De la Vienne

76730 SAINT MARDS

Tél. : 0235061734

Courriel : arcaade@arcaade.fr

L'assistant à maîtrise d'ouvrage est représenté par : Emmanuel DUBOSC

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont les suivantes :

Mission limitée à la phase de désignation des entreprises

3.4 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Equipage architecture

4 Rue saint nicolas

75012 PARIS

Tél. : 0143474730

Courriel : equipage@equipagearchitecture.fr

Elle est représentée par : Alain Jaouen.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est DIAG-ESQ-APS-APD-PRO-ACT-DET-AOR.

3.5 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

ARC EN SITE

ZI des Prés Salés

12 Rue Lavoisier

76260 EU

Tél. : 0235868057

Courriel : contact@arcensite.fr

Le titulaire de la mission est représenté par : Christophe Humbert.

3.6 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par :

Techniconsult

575 avenue Maréchal juin

76230 BOIS-GUILLAUME

3.7 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

QUALICONSULT

Avenue des Hauts Grigneux Mach 8

76420 BIHOREL

Le contrôleur technique est représenté par : M. A compléter.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

L+P1+LE+SEI+HAND+TH

Attestation thermique +attestation HAND

3.8 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

QUALICONSULT
Avenue des Hauts Grigneux Mach 8
76420 BIHOREL

Le coordonnateur est représenté par : Monsieur Kevin Mulot.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Fichier en annexe détaillant l'ensemble des pièces du marché
 - Le règlement de la consultation (RC)
 - L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
 - Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
 - Le calendrier prévisionnel d'exécution
 - Les plans
 - Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
 - La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour les lots 3,4,5,6 (avec quantités)
- Le bordereau de prix (sans quantités) pour les lots 1,2,7,8

- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

- Les résultats des investigations complémentaires et autres recommandations des exploitants
- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Documents	Exigences particulières	Signature
Le D.U.M.E ou les imprimés DC1 et DC2 en libre téléchargement sur : Les formulaires de déclaration du candidat economie.gouv.fr	Dûment Complété	
Les déclarations et attestations sur l'honneur : - L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique (cas d'interdiction de soumissionner à un marché public) ; - L1221-10 du code du travail (déclaration des salariés auprès des organismes de protection sociale désignés à cet effet ; - L1146-1 du code du travail (Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes) ; - L3243-2 et R3243-1 du Code du travail (Remise de bulletin de paie aux salariés) ; - D8254-2 à D8254-5 du code du travail (liste nominative des salariés étrangers).	Moins de 3 mois	Oui
Attestation de vigilance URSSAF	Moins de 6 mois à partir de la date à laquelle le candidat est en situation régulière jusqu'à date de remise du pli	
Attestation de régularité fiscale	Moins d'un mois à la date de remise du pli	
Attestation de cotisations de congés payés - Chômage intempéries et cotisations retraite et prévoyance	Moins de 3 mois	
Extrait Kbis	Moins de 3 mois	

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	oui
L'attestation de visite	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Visite obligatoire pour les lots 1 - 2 - 3- 4 - 6 - 7 - 8 - 9

Les conditions de visites sont les suivantes :

Visites organisées :

3 Septembre 14 h 00

10 Septembre 14 h 00

20 Septembre 10 h 00

24 Septembre 14 h 00

27 Septembre 10 h 00

Contact : Mme Priou Charlène Directrice du pôle technique et aménagement du cadre de vie -

Un certificat de visite sera donné à chaque entreprise. En l'absence de remise du certificat de visite signé par le maître d'ouvrage, l'offre du candidat sera rejetée.

Nota : les certificats de visite produits lors de l'appel d'offres initial restent valables pour soumissionner à cette consultation

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :
..... pendant le délai de
ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :
..... "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.adm76.com>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. (voir annexe sur l'intitulé des fichiers)

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : "Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE)".

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Suivant annexe du règlement de la consultation

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 50 Mo.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de la remise des offres pour cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique déposée sera signée numériquement (signature électronique uniquement) par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

- Présentation et organisation des dossiers de réponse suivant annexe du RC



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	35.0 %
2.1-Fiches techniques	10.0 %
2.2-Dispositif d'autocontrôle de l'entreprise en phase études et travaux	5.0 %
2.3-Dispositif du candidat dans la gestion de la garantie de parfait achèvement / 1 an	5.0 %
2.4-Méthode pour la prise en compte des existants, des mesures de conservation des accès et de la mise en œuvre des ouvrages.	15.0 %
3-Performance en matière de gestion des déchets (réduction, valorisation, recyclage et tri)	5.0 %

Pour les lots n°02, 04, 05, 06, 07, 08

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	35.0 %
2.1-Fiches techniques	15.0 %
2.2-Dispositif d'autocontrôle de l'entreprise en phase études et travaux	10.0 %
2.3-Dispositif du candidat dans la gestion de la garantie de parfait achèvement / 1 an	10.0 %
3-Performance en matière de gestion des déchets (réduction, valorisation, recyclage et tri)	5.0 %

Barème de notation :

- très satisfaisant : 9 ou 10
- satisfaisant : 7 ou 8- moyennement satisfaisant : 5 ou 6
- peu satisfaisant : 3 ou 4
- insatisfaisant : 1 ou 2
- non fourni : 0

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Pendant la phase d'analyse des offres, le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique manquants demandés par le pouvoir adjudicateur

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Par la suite, l'offre la mieux classée sera donc retenue

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics.adm76.com>

Cette demande doit intervenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00

Télécopie : 02 35 58 35 03

Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA

DIRECCTE des Pays de la Loire

22 mail Pablo-Picasso

BP 24209

44042 NANTES CEDEX 1